Les Nouvelles de



Numéro 86

Parution trimestrielle

Octobre 2021



Le mot du Maire

Depuis de nombreuses années, la discussion de l'extension du cimetière est récurrente car le nombre de places pour de futures concessions est très limité. De

nombreux lieux ont été évoqués sans qu'il y ait de véritable consensus sur ce sujet. Des échanges ont également eu lieu sur la reprise de concessions funéraires dont il existe deux procédures.

La concession n'est pas perpétuelle et arrive à échéance. La commune peut reprendre la concession si la famille n'a pas fait de demande de renouvellement et de paiement de la redevance dans un délai de deux ans à l'issue de la durée de la concession.

La concession est en état d'abandon. Cela signifie qu'elle doit dater d'au moins 30 ans, que la dernière inhumation est eu lieu, il y a au moins 10 ans et qu'elle a cessé d'être entretenue. La procédure suit des modalités très précises pendant 3 années ce qui laisse aux familles la possibilité de se manifester si l'abandon de la sépulture n'est pas avérée.

La municipalité a approuvé à l'unanimité la procédure de reprise des concessions funéraires. Elle pourra donc débuter dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, la municipalité a entrepris une réflexion sur la gestion et l'entretien du cimetière. Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités ont pour devoir d'abandonner définitivement l'usage de tous produits phytosanitaires. Cette obligation remet en cause ces pratiques afin de retrouver un bon état de nos eaux de surface, celles de nos nappes phréatiques et celles que nous buvons. Cela nous oblige donc à reconsidérer la vision que l'on a de nos cimetières depuis une cinquantaine d'années. Notre commune n'utilisait plus ou peu ces produits depuis de nombreuses années. Elle a obtenu le prix zéro-phyto cette année et a été sollicitée par l'Etat et la Région Bretagne pour obtenir le Label Terre Saine. Des Lanriganaises et Lanriganais se sont exprimés sur l'entretien de notre cimetière mais aussi sur un lieu de recueillement repensé qui pourrait être plus agréable. La municipalité a longuement débattu sur ce sujet en prenant en compte le coût de l'entretien du cimetière pour un résultat médiocre, l'accès obligatoire aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et la

Maíríe : 14h-17h mardi - vendredi 02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr https://www.facebook.co

> m/Lanrigan www.lanrigan.fr

Permanence du Maire :

1^{er} samedi du mois 9h-11h.

Sommaire

Le mot du Maire 1

CR conseil municipal du 21/09/2021 **2**

Infos Diverses

A vos Agendas!

5

Évènements à

venír

SOIREE CHATAIGNE

VEND 22/10

CLASSES 1
SAM 13/11

CLASSES 0 SAM 04/12

non artificialisation des sols mise en avant par loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Cing élus ont rencontré dernièrement le bureau d'étude Proxalys Environnement qui va nous faire un diagnostic et des propositions pour réaménager notre cimetière. Les discussions ont été sur le coût financier, la durabilité de l'aménagement et la gestion la plus économe possible. L'engazonnement sur le sol actuel avec des graminées spécifiques qui ressemblerait aux herbus que l'on trouve dans la Baie du Mont Saint Michel serait la solution la plus économique et la plus facile d'entretien par cing à six tontes par an. Le cheminement PMR pourrait soit être intégré au gazon ou par un pavage enherbé. Une plantation de l'espace entre le muret et les sépultures par des plantes vivaces et retombantes (Bruyères, Corbeille d'argent....) éviterait la mise en place de jardinières de fleurs qui demande un coût à l'achat et un temps d'arrosage chaque année. Le pied du mur serait aussi fleuri afin d'éviter la pousse des adventices « mauvaises herbes ». Des zones test de végétalisation seraient proposées dans les espaces entre les tombes afin de réduire le désherbage manuel. De nombreuses communes ont déjà adopté cette façon de gérer l'entretien de leur cimetière. Les communes de Saint Aubin du Cormier, Plerguer sont pionnières dans ce domaine, ont des retours positifs des usagers, ont réduit les coûts d'entretien et ont amélioré la qualité paysagère en faisant en sorte que le végétal ne soit plus une contrainte mais un atout dans ce lieu de recueillement. Nous allons bientôt honorés les nôtres en fleurissant leurs tombes lors de la fête de la Toussaint. C'est la période de l'année où nous trouvons notre cimetière le plus joli, le plus agréable par le panel de couleurs qu'offrent les chrysanthèmes ou bien les bruyères. Faisons en sorte que celui-ci soit le plus accueillant possible tout au long de l'année, qu'il soit un lieu paisible et de repos-

Conseil Municipal du 21 Septembre 2021

Vœu sur la santé au travail

Dès octobre 2021, le Centre De Gestion CDG 35, qui intervient en appui des collectivités pour leur personnel communal, ne pourra plus réunir assez de médecins dans le cadre du Service de Santé au Travail. Pour soutenir cette demande, un vœu a été rédigé. Il est proposé à la signature pour tous les maires du département.

La commune de Lanrigan soutient cette initiative.

Convention de partenariat pour le réseau des bibliothèques

Une évolution de la convention de partenariat pour le réseau des bibliothèques est proposée afin de permettre aux adhérents d'avoir une offre complémentaire ou de substitution à leurs demandes lors des permanences.

Le conseil municipal valide cette convention par 10 voix POUR.

Transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques »

La loi Grenelle II a confié aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, la compétence du déploiement des infrastructures de recharge. Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de mutualiser les coûts, le SDE 35 s'est doté de la compétence optionnelle « infrastructures de charge des véhicules électriques et hybrides ».

Après avoir délibéré le Conseil Municipal a approuvé à, à l'unanimité:

- le transfert de cette compétence pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge y compris l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des bornes.
- la mise à disposition à titre gratuit, des terrains nus ou aménagés nécessaires

Lancement de la procédure de reprise des concessions funéraires

Plusieurs concessions se trouvant en l'état d'abandon, un état des lieux doit être effectué dans le cimetière communal. Pour rappel, la commune est propriétaire des emplacements concédés, la concession est un droit d'usage du terrain communal. Les attributaires et ayant-droits ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

Afin de lancer la procédure de reprise des concessions funéraires, un groupe de travail est constitué pour ce sujet. Il est composé de Sébastien DELABROISE, Marc HAMON et Raymond RAVET.

* Réflexion pour la gestion et l'entretien du cimetière, et accès PMR

Différentes solutions ont été discutées pour l'entretien et le réaménagement du cimetière dont l'accès PMR (entretien par un professionnel, entretien par des personnes en chantier d'accompagnement projet (CAP), acquisition de matériel (vélo binette)).

Le bureau d'étude PROXALYS ENVIRONNEMENT est sollicité pour faire des propositions techniques sur les aménagements possibles du cimetière, par le biais du Prix Zéro Phyto obtenu par la commune. Un conseiller municipal se déplacera également pour une rencontre sur le thème « Gestion écologique des espaces verts » proposée par l'association BRUDED.

CCBR - Commission environnement : Bocage et PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi et suite à la commission environnement de la CCBR un groupe de travail communal sur le bocage a été constitué d'élus, d'agriculteurs et de société civile :

<u>Élus</u> : Sébastien DELABROISE, Marc HAMON, Thierry GENU, Bruno ARNAL, Raymond RAVET.

<u>Agriculteurs</u>: Magali COUVERT, Pierre GAUTIER.

Société civile: Gérard BUAN, Jean HAREL.

* Avancée du Projet éolien

La société de projet « Lanrigan dans l'Vent » a été enregistrée à la chambre des Commerces. Un appel à candidature des développeurs a été effectué jusqu'au 13/09/2021. 12 développeurs ont répondu positivement, signés La Charte de l'éolien de Lanrigan et 1 a répondu négativement.

Une présélection a été effectuée, et 3 ont été sélectionnés. Les critères de présélection ont été basés, en partie, sur leurs visions du projet, leur capacité à entrer au capital de la société de projet avec des acteurs locaux et citoyens et leur proximité géographique.

Les trois développeurs sélectionnés sont le Groupe QUÉNÉA'CH (Carhaix), EO Energies Ouvertes (Redon), Vensolair (Saint-Grégoire).

Une audition des 3 développeurs sélectionnés aura lieu prochainement devant un jury composé de 2 élus, de la SEM Energ'Iv, d'Energie Partagée, d'Enercoop, de 2 citoyens et de 2 propriétaires / exploitant agricole.

Jury d'élus : Sébastien DELABROISE, Bruno ARNAL

Propriétaire/exploitant agricole : Henri COBAC, Pierre GAUTIER

Jury citoyen: Yolande NOEL, Grégory COTARD



Relais Bibliothèque

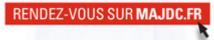
En partenariat avec le Réseau Bretagne Romantique, un relais bibliothèque est mis en place à Lanrigan. Il est ouvert le samedi matin à la mairie, tous les 15 jours de 10H30 à 11H30 et permet à tous les habitants de pouvoir commander des livres, CD ou DVD et les récupérer lors de la permanence suivante

25 Septembre	20 novembre
09 octobre	04 décembre
23 octobre	18 décembre
6 novembre	8 janvier

10h30 ~

La JDC : kesako ?

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.



PARCOURS DE CITOYENNETÉ 3 étapes obligatoires

L'enseignement de défense (classes de 3° et 1°)

(classes de 3° et 1°)

Le recensement à 16 ans en mairie ou en tigne pour certaines communes (www.mon.senvice-public.f.

Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr) JDC est une étage clé.



Le marché ambulant

Bien Vivre en Bretagne Romantique (BVBR) est un groupe citoyen d'entraide créé en mars 2020 durant le confinement. BVBR propose

et commercialise des produits locaux, livrés près de votre domicile. Chaque semaine impaire, passez votre commande en ligne du dimanche au mercredi, vous serez livré le Vendredi!



Vous commandez en ligne



BVBR rassemble les commandes avec les producteurs



BVBR fait sa tournée sur le bassin de vie



Vous récupérez votre commande près de chez vous

Soirée Musicale dans le parc du Château



Près de 200 personnes ont assisté au spectacle proposé par la compagnie Machtiern avec son ataliar colligraphia au son de la musique irlanda

atelier calligraphie au son de la musique irlandaise des musiciens du SIM.



La soirée s'est poursuivie au son du Duo Nouchka.





Le Comité des Fêtes remercient vivement tous les bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette festivité.

À Vos Agendas



- Les conscrits des Classes 0 ainsi que tous ceux qui le souhaitent sont invités à se retrouver le 4 Décembre 2021 (soir). Plus de renseignements et réservations auprès de Karine Delabroise et Magali Couvert.
- Les retrouvailles pour les Classes 1 auront lieu quant à elles, le 13 Novembre 2021 (midi et soir). Notez dès à présent cette date dans votre calendrier ! Pour toute information et réservation, contacter Aurélie Siret et Janine Buan.
- Le Comité des Fêtes vous propose dès à présent de retenir les prochaines dates festives pour l'année 2022:
 - Le Samedi 26 Février pour la soirée Repas à Thème Le Dimanche 22 Mai pour la Fête Communale

Les Z'Amuzous sont de Retour!

Octobre	Novembre
6 Les mercredis de la Belote et des jeux. Rdv 14h à la salle André Leray. Contact Janine Buan	Les mercredis de la Belote et des jeux. Rdv 14h à la salle André Leray. Contact Janine Buan
Promenade ramassage des châtaignes à 15h Soirée Châtaignes à l'Harassoire	
Décembre	Les Z'amuzous Vous
Les mercredis de la Belote et des jeux. Rdv 14h à la salle André Leray.	souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année



Contact Janine Buan



Mairie de Lanrigan 14h-17h Mardi - vendredi 02 99 73 01 85 mairiedelanrigan@orange.fr